



BUDGET 2023

Note de présentation brève et synthétique

COMMUNE

I – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Langon-sur-Cher (www.langonsurcher.com)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au contrôle de la légalité dans les 15 jours qui suivent.

Le budget 2023 a été voté le 11 avril 2023 par le conseil municipal et peut être consulté en mairie.

Pas d'augmentation des taux de fiscalité comme les années précédentes.

La section de fonctionnement (dépenses courantes) et la section investissement (travaux et achats importants) structurent le budget de notre collectivité.

II - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement (recettes et dépenses) permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2023 s'élèvent à 949 562 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux recettes encaissées aux titre des prestations fournies à la population (cantine, transports scolaires, location de la salle des fêtes, jetons de camping-cars) ainsi que les impôts locaux et dotations de l'Etat.

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2023 s'élèvent à 949 562 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires, les charges, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des biens mobiliers, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à régler.

<u>Chapitre</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>2023</u>
11	charges à caractère général	259 034.00 €
12	charges de personnel	293 580.00 €
14	atténuations de produits (FNGIR)	98 889.00 €
65	autres charges gestion courante	207 743.94 €
66	charges financières	21 155.00 €
67	charges exceptionnelles	500.00 €
022	Dépenses imprévues	19 118.00 €
023	virement à la section investissement	49 542.06 €
	TOTAL	949 562.00 €
	<u>RECETTES</u>	
70	produits de services	48 794.21 €
73	impôts et taxes	507 055.00 €
74	dotations et participations	182 535.00 €
75	autres produits de gestion	7 500.00 €
002	excédent de fonctionnement n-1	203 677.79 €
	TOTAL	949 562.00 €

La fiscalité

Les taux pour 2023 sont les suivants

Taxe foncière (bâti) : 49.73 % (taux communal + taux départemental)

Taxe foncière (non bâti) : 87.10 %

Taxe habitation résidences secondaires : 23.66 %

Un coefficient correcteur s'appliquera sur le produit total de FB pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation principale

III – la section d'investissement

<u>Chapitre</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>2023</u>
21	immobilisations corporelles	34 615.39 €
16	emprunts	44 274.90 €
001	deficit d'exécution reporté	91 059.71 €
	TOTAL	169 950.00 €

RECETTES

13	subventions	80 703.00 €
10	dotations et fonds divers	4 256.84 €
1068	excédent fonctionnement	35 448.10 €
021	virement de la sect de fonct	49 542.06 €
TOTAL		169 350.00 €

1 - Les principaux projets pour 2023 sont les suivants :

RAR

Chapitre 21

Parking Canal

Dépenses : Sotrap et Abri bois : 17 368.39 €

Recettes : CCRM, DETR, DSR, SIDELC : 72 980.00 €

Chapitre 21 :

Réfection Lavoir	13 278.00 € TTC
Panneaux de signalisation	954.00 €
Table PMR et Range-vélos	1 650.00 €
Débroussailleuse	765.00 €
Rideaux école	600.00 €

ETAT DE LA DETTE

<u>Annuité</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Capital</u>
65 061.09 €	21 154.79 €	43 906.30 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 7 594 €

AMICALE DES CHASSEURS LANGON	50 €	SOLOGNE NATURE	200 €
ASSO DES SECRETAIRES DE MAIRIE	24 €	SOUVENIR FRANCAIS	50 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	250 €	UNION MUSICALE CHATRES	300 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100 €	UNRPA	660 €
BASE NAUTIQUE USCCL	250 €	USCCLM FOOT	2 000 €
CERCLE GENEALOGIQUE	150 €	USCCLM TENNIS	700 €
CAMPUS DES METIERS 37	80 €		
CLUB DE JUDO SAN DO KAI	100 €		
COMITE DES FETES	1 500 €		
COMITE DE FOIRE	150 €		
FNACA	80 €		
GROUPT CHASSEURS DES TRECHIS	50 €		
LES AMIS DU LIVRE	300 €		
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €		
PETANQUE BOULE LANGONNAISE	500 €		